

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_06_042

Sur convocation en date du 30 mai 2023, le Conseil municipal de la Commune de PÉRONNAS s'est réuni en séance ordinaire le 5 juin 2023 à 20H00, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Hélène CÉDILEAU, Maire.

Présents :

BOZONNET-MEUNIER Kathy	BABUT Aurore	FERRIER Patricia
THEVENET Jean-Marc	CALMUS Zarouhine	GAY Daniel
BERLAND Martine	CARLIER Albert	MONTIBERT Pierre – arrivée à 20H29
MARTIN Hubert	CHIROI Xavier	PANEL Olivia
CHATELAIN Béatrice	CORDIER Michel	PERNET Martin
SIMONET Jean-Michel	DUBOIS Loïc	PEYROT Pascale
	DUCLOS Laurent	PIVET Catherine
	DUCROZET Isabelle	SUPIE Sylvie – arrivée à 20H29
	FALAISE Alain	VOVILIER Christian – arrivée à 20H29
	FAYARD Pascal	

Procurations :

Monsieur Dominique BERTHET donne procuration à Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER

Madame Karine GEOFFRAY donne procuration à Monsieur Jean-Marc THEVENET

Monsieur Pascal GOYAT donne procuration à Monsieur Michel CORDIER

Monsieur Pierre MONTIBERT donne procuration à Monsieur Martin PERNET jusqu'à son arrivée à 20H29

Madame Sylvie SUPIE donne procuration à Monsieur Laurent DUCLOS jusqu'à son arrivée à 20H29

Monsieur Christian VOVILIER donne procuration à Madame Isabelle DUCROZET jusqu'à son arrivée à 20H29

Secrétaire de séance : Madame Martine BERLAND

Mise en ligne le : 07/06/2023

Maison de la petite enfance Programme « Graines de lecteurs » Convention avec le Département

Présentation du rapport par Madame Kathy BOZONNET-MEUNIER, Maire adjoint.

Le Conseil départemental a adopté le 26 septembre 2022 son schéma départemental de développement de la lecture publique pour la période 2023 à 2028. Dans ce cadre, il a décidé de poursuivre son programme Graines de lecteurs mis en œuvre depuis plus de dix ans, tout en le faisant évoluer.

Le Département souhaite intégrer de nouvelles structures, viser une meilleure coopération entre les bibliothèques et les structures petite enfance, accompagner sur mesure des projets initiés par les structures partenaires ainsi que toucher plus efficacement les enfants issus de familles éloignées du livre.

Toutes les structures petite enfance partenaires continuent à bénéficier des services liés au programme Graines de lecteurs. De plus, dès 2023, le passage de la médiatrice petite enfance en bébébus va évoluer en devenant un service réservé en priorité aux « nouveaux entrants » afin de les aider à se former à la littérature jeunesse et à la lecture aux tout-petits.

Il est donc proposé de signer une convention avec le Département de l'Ain dans le cadre du programme « Graines de lecteurs » pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028 afin que la Maison de la petite enfance puisse en bénéficier.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
À l'unanimité (29 voix pour),

DÉLIBÉRATION

COMMUNE DE PÉRONNAS

D_2023_06_042

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de partenariat avec le Département de l'Ain dans le cadre du programme « Graines de lecteurs » pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

COPIE CERTIFIÉE CONFORME.

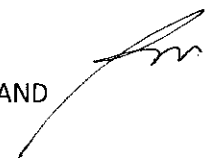
PÉRONNAS, LE 5 JUIN 2023



Le Maire,


Hélène CÉDILEAU

La Secrétaire de séance,


Martine BERLAND